REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

Séance du jeudi 27 juin 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
18 juin 2013

Date d'affichage
20 juin 2013

Objet de la délibération
Pôle services techniques – Service de l'urbanisme – Extension de la zone d'activités de la Poulasse – Lancement d'une procédure de zone d'aménagement concerté et définition des modalités de la concertation préalable.

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire .

Etaient présents :
GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :
RIGAUD Catherine donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
ROUX Jean-Paul donne procuration à LAURERI Philippe,
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre,
MAESTRACCI Sylvie donne procuration à ROCHE François,
FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absents :
Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Par délibération du 19 avril 2012, le conseil municipal a approuvé le plan local d'urbanisme classant 30 hectares situés en continuité de la zone économique de la Poulasse en zone à urbaniser. Cette zone 4AU correspond aux espaces stratégiques de développement futur de la commune à vocation économique mixte. L'aménagement de ce secteur permettra d'accueillir de nouvelles activités créatrices d'emplois.

Afin d'engager l'opération d'aménagement de ce secteur en partenariat avec la communauté de communes de la vallée du Gapeau, compétente en matière de développement économique, il convient de lancer une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC). Celle-ci doit faire l'objet, d'une concertation pendant toute la durée d'élaboration du projet.

Il est proposé au conseil municipal de définir les modalités de concertation suivantes :
- organisation de réunions publiques,
- mise en ligne du projet sur le site internet de la ville,
- publications d'articles dans le magazine municipal,
- mise à disposition du public de fiches individuelles et d'urnes pour recueillir ses observations.

Un bilan de la concertation sera dressé au plus tard lorsque le projet de ZAC sera arrêté par le conseil municipal.

****

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 300-2 et L.311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants,

VU le schéma de cohérence territoriale Provence Méditerranée approuvé le 16 octobre 2009,

VU le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du 19 avril 2012, modifié par délibération du 31 janvier 2013

VU le plan annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que le secteur « sous les Anduès », situé en continuité de la zone d'activité économique existante, est classé au plan local d'urbanisme en zone à urbaniser 4AU qui correspond aux espaces stratégiques de développement futur de la commune à vocation économique mixte,

CONSIDERANT la nécessité d'engager une opération d'aménagement dans ce secteur en vue de :
- relancer le dynamisme économique de la commune par l'implantation de nouvelles activités,
- développer l'offre d'emplois,
- conforter le rôle de pôle intercommunal de Solliès-Pont.

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal, pour engager le lancement de l'opération d'aménagement du secteur « sous les Anduès », de déterminer les modalités de la concertation,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **DECIDE** d'engager une procédure de ZAC afin d'aménager et d'équiper le secteur « sous les Anduès » d'une superficie d'environ 30 ha situé en continuité de l'actuelle zone d'activité de la Poulasse,

- **PRECISE** que la concertation sera mise en œuvre pendant toute la durée d'élaboration du projet de création selon les modalités suivantes :
- organisation de réunions publiques,
- mise en ligne du projet sur le site internet de la ville,
- publication d'articles dans le magazine municipal,
- mise à disposition du public de fiches individuelles et d'urnes pour recueillir ses observations.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 JUIL. 2013
et publication ou notification du 08 JUIL. 2013

VILLE DE SOLLIES-PONT - R.F. (Var)

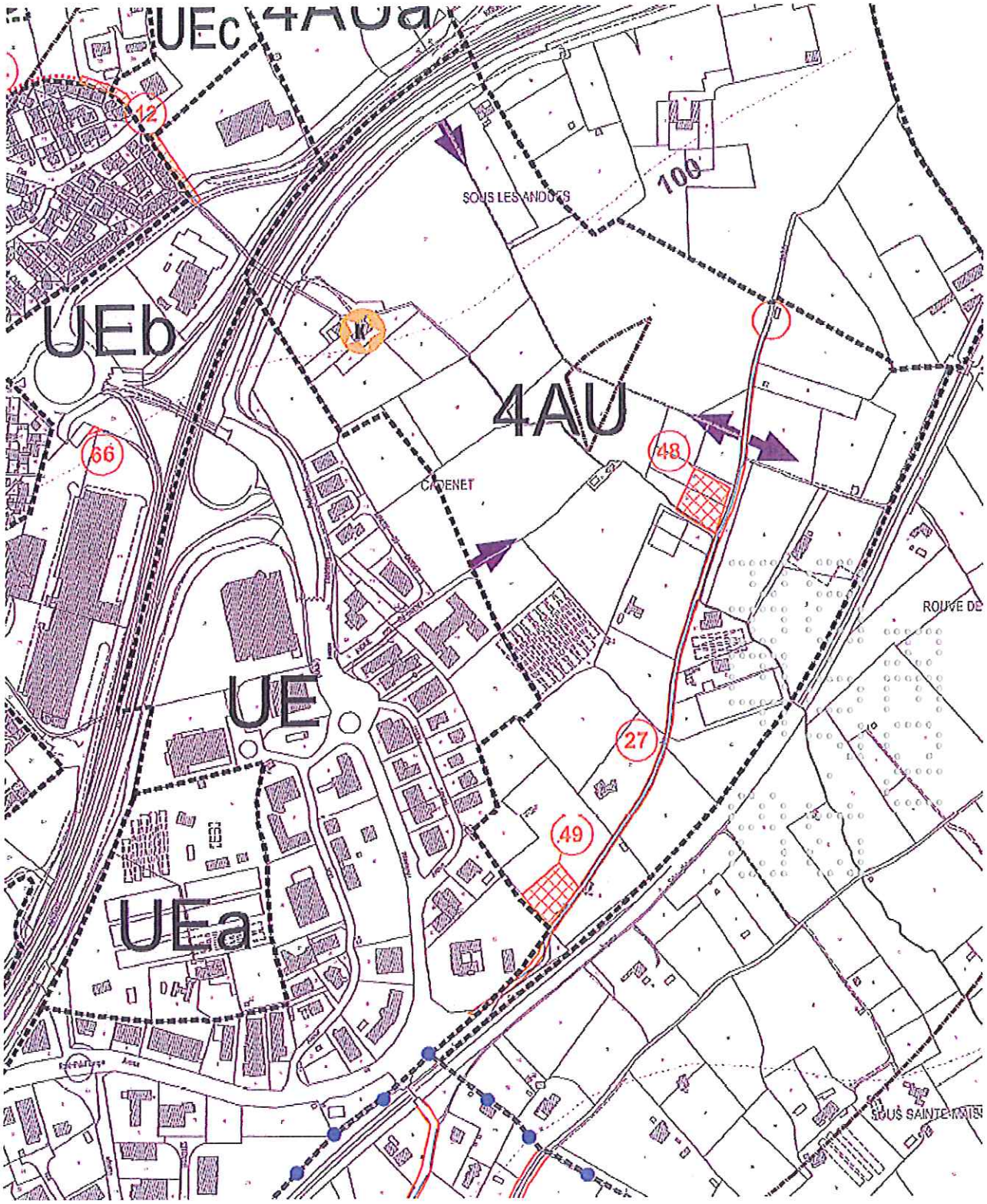

Extrait du plan de zonage du PLU approuvé le 19/09/2012
Et modifié le 31/01/2013